

Carte Imagine'R et carte Optile : Subvention de la Mairie

Le Conseil Municipal du 25 septembre 2019 a décidé de reconduire son aide pour les détenteurs des carte Imagine'R et carte Optile, collégiens et lycéens domiciliés à Vélizy-Villacoublay.

Conditions requises

Sont concernés :

- élèves non boursiers domiciliés à Vélizy-Villacoublay
- élèves scolarisés jusqu'au baccalauréat
- sont exclus les élèves de maternelles et élémentaires, les apprentis sous contrat de travail (sauf les élèves inscrits en Classe Préparatoire à l'Apprentissage)

Pièces à fournir

- 1 photocopie du courrier accompagnant la carte ou 1 attestation de contrat
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile
- 1 relevé d'identité bancaire
- 1 attestation sur l'honneur que l'élève n'est pas boursier
- 1 certificat de scolarité

Montants de la subvention

Pour 2019-2020 :

- 57.15€ par carte Optile
- 100.00€ par carte Imagine'R

Effectuer votre demande en ligne : [demande de subvention pour la carte Imagin'R et Optile](#)